

**COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARUS EN  
ALGERIE (CFDA)**

**Communiqué : Contre le musellement de la presse  
algérienne**

المفقودون، المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون، المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون، المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون، المفقودون  
DISPARUS المفقودون

**Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie**

**Le journalisme n'est pas un crime ! Laissez nos journalistes nous informer librement !**

Il y a un an, le 22 avril 2020, les députés algériens ont voté en faveur d'un projet de réforme du code pénal visant à « criminaliser » la diffusion d'informations considérées comme fausses et pouvant porter atteinte à « l'ordre public et la sûreté de l'État ».

Selon cette [réforme](#), « Quiconque diffusera ou propagera de fausses informations portant atteinte à l'ordre et à la sécurité publics risque entre un et trois ans de prison, voire le double en cas de récidive ». Grave violation de la liberté d'expression, de la liberté d'informer et de la liberté de la presse, cette réforme avait alors été largement critiquée par de nombreux militants et défenseurs des droits de l'Homme en Algérie et à l'international.

L'ONG Reporters Sans Frontières avait alors [dénoncé](#) « un projet de loi flou et liberticide qui vise à museler la liberté de la presse ». De son côté, Amnesty International [évoquait](#) « un nouveau coup porté à la liberté d'expression en Algérie ».

Cette décision du pouvoir exécutif algérien est intervenue dans un contexte où de plus en plus d'activistes et de militants au sein du Hirak sont persécutés par les autorités algériennes à cause de leur opposition au régime.

Depuis ce vote, de nombreux journalistes ont été arrêtés ou condamnés par les autorités algériennes pour s'être opposé ou avoir critiqué le pouvoir en place. En Mars 2020, [Khaled Drareni](#), journaliste correspondant pour la chaîne TV5 Monde et RSF, avait été arrêté pour « incitation à un attroupement non-armé et atteinte à l'intégrité nationale ». Il fut condamné à deux ans de prison ferme par la Cour d'Alger. Le journal Le Monde [expliquait](#) alors que sa notoriété comme journaliste et figure de proue du Hirak avait « agacé le pouvoir ».

Le [21 septembre](#), le Ministère de la Communication algérien avait décidé d'interdire la diffusion de la chaîne de télévision M6 après la diffusion d'un reportage sur le mouvement Hirak. Selon le [Ministère](#), ce reportage avait pour but de « ternir l'image de l'Algérie et fissurer la confiance indéfectible établie entre le peuple algérien et ses institutions ».

De plus en plus de médias en ligne comme *Radio M*, ou *Interlignes* ont été bloqués par les autorités algériennes ces derniers mois. Lors d'une [interview](#), Ammar Belhimer, le ministre de la communication et porte-parole du gouvernement, avait d'ailleurs déclaré que le directeur de *Maghreb Emergent* et *Radio M* était un « journaliste qui a pratiqué la diffamation, la calomnie, contre la personne du chef de l'État » le qualifiant de semeur de trouble.

Il y a quelques jours [Ihsene El Kadi](#) avait été conduit devant le tribunal de Sidi M'hamed après un interrogatoire à la gendarmerie. Le CFDA [affirmait](#) alors son soutien aux journalistes tout en exhortant le gouvernement à laisser les journalistes informer la population.

Ces derniers jours, plusieurs militants, manifestants et journalistes ont été arrêté pour différents motifs liés à la liberté d'expression ou de rassemblement. Un an après cette réforme liberticide le CFDA rappelle l'importance des libertés d'expression, d'informer et de la presse. Une presse libre et une justice indépendante sont des éléments essentiels dans l'optique d'une transition démocratique en Algérie.

Paris, le 22 avril 2021  
Nassera Dutour  
Présidente du CFDA